

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

OBJET

Intégration du résultat 2023
Dans la gestion 2025 de la
Résidence Autonomie
Le Ronquet

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre, le Conseil
d'Administration du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement,
dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2025-SEPTEMBRE-022
N-7.1.2

PRESENTS : T. Lagneau, S. Ferraro, C. Cambier,
P. Courhier, J.-F. Laporte, D. Ahtuel, E. Roca,
G. Jullian, L. Armand, A. Mane, M. Crof,
O. Vincent, M.-J. Estin, C. Roche.

POUVOIR(S) :

S. Lagneau.

EXCUSE(S) :

H. Tringuet, E. Arrigoni.

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Le résultat de la gestion 2023 de la résidence autonomie fait apparaître un déficit de 57 875,16 €.

Le Conseil Départemental de Vaucluse, par arrêté n°2025-4841 du 7 juillet 2025 portant fixation du prix de journée 2025 autorise l'affectation du déficit 2023 telle que définie dans la délibération du CCAS n° Del-2024-octobre-034 du 15 octobre 2024 portant reprise sur les comptes 106860 et 10687 :

- Reprise de 57 875,16 € sur le compte 106860 « Réserves de compensation des déficits ».
- Reprise de 6 225 € sur le compte 106870 « Réserves de compensation des charges d'amortissement »

L'intégration sur le budget 2025 est la suivante :

002 (recettes d'exploitation) – Résultat de fonctionnement reporté : 6 225 €

Sur le rapport présenté par le Président, Thierry Lagneau,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R314-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le compte administratif 2023 de la Résidence Autonomie,

Vu l'arrêté n°2025-4841 du 7 juillet 2025 du Conseil Départemental,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROUVE, l'intégration du résultat 2023 sur le budget 2025 telle que déterminée ci-dessus.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 26/09/2025.

Le Président,

Thierry Lagneau

